

---

DOMAINE :	Informatique	En vigueur le :	25 mai 2017
TITRE :	Utilisation responsable des appareils numériques personnels, des appareils mobiles personnels et l'accès au réseau sans fil	Révisée le :	6 décembre 2019

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

---

Le Conseil scolaire public du Nord-Est (CSPNE) reconnaît que les appareils numériques personnels (ANP), dans le cadre du concept « Apportez votre appareil numérique » (AVAN), font intégralement partie du quotidien du XXI<sup>e</sup> siècle et offrent un accès sans précédent à la communication et à l'information. Le CSPNE reconnaît également les avantages de ces appareils, tant sur le plan de la facilité d'accès à l'information à titre d'outils que sur celui de l'appui de l'apprentissage des élèves à l'ère numérique.

L'utilisation des ANP et l'accès au réseau sans fil sont autorisés exclusivement à des fins pédagogiques, scolaires ou administratives. L'accès au réseau sans fil est, en effet, perçu comme étant un outil indissociable de l'apprentissage.

L'utilisation des ANP et l'accès au réseau sans fil sont un privilège et non un droit. L'école ou le CSPNE peut, à sa seule discrétion, refuser ou retirer l'accès au réseau sans fil à tout moment.

Les élèves ne sont pas tenus d'apporter leur appareil numérique à l'école. L'équipement informatique, le matériel scolaire, les outils technologiques et les ressources numériques du CSPNE demeurent en tout temps à leur disposition.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

---

Cette politique veut être un complément à la politique « Sécurité des installations et l'utilisation responsable des TIC ». Cette politique est le principal document de référence du CSPNE en matière d'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications.

Cette politique vise à assurer une utilisation sécuritaire et responsable d'un ANP, du réseau sans fil, de l'équipement informatique et des outils technologiques liés aux TIC du CSPNE et des écoles.

Cette politique s'applique à l'utilisation des ANP et à l'accès au réseau sans fil au CSPNE, à l'école, sur la propriété de l'école et du CSPNE pendant les activités scolaires, et dans les autobus scolaires ou les autres véhicules utilisés aux fins de transport des élèves.